

Rapport Article 29 – Loi Energie Climat

Année 2022

Wide AM est une société créée par Jacques Lucas et Philippe de Gouville en 2019, dont l'objectif est de rendre plus accessible l'accès à l'épargne, notamment pour les primo épargnants, grâce à la possibilité d'investir des petits montants via l'application Ismo.

Ce rapport a été rédigé grâce aux références réglementaires ci-dessous :

- Règlement UE 2019/2088,
- Règlement UE 2020/852,
- Article 173 de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,
- Article 29 de la Loi Energie Climat,
- Article L.533-22-1 du Code monétaire et financier,
- Article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier,
- Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021.

I. Démarche générale de l'entité

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement :

La prise en compte par Wide Asset Management des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients et celui du respect des valeurs de la société.

La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme. Notre démarche repose sur la conviction que les

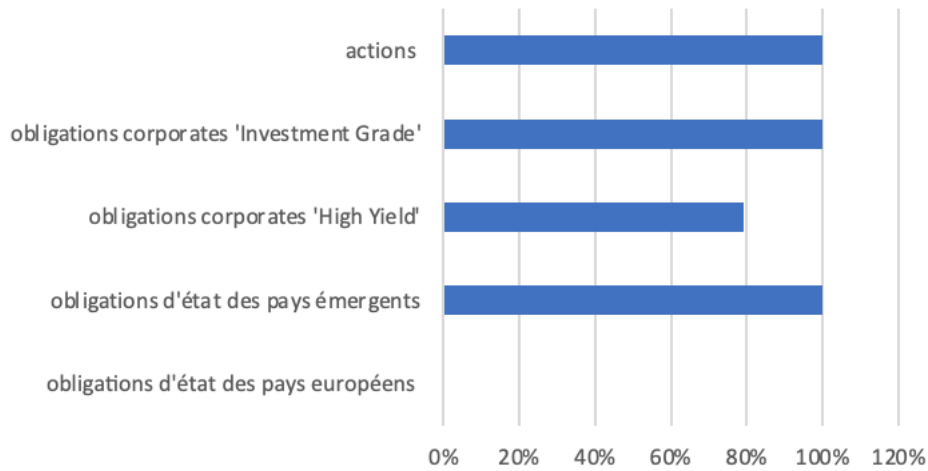
émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, impacter la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire. La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra financiers, pour améliorer la qualité des placements. Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos clients très attachés au respect de ces valeurs. Investir de manière responsable et durable est la meilleure manière de gérer les risques et opportunités liés au développement durable, d'influencer le comportement des entreprises et de les aider à y contribuer. C'est la philosophie qui a guidé Wide Asset Management depuis sa création fin 2019 dans la gestion de tous ses produits.

La société n'a pas mis en place une politique d'investissement labellisée « ESG ». Les produits gérés investissent directement dans des ETFs. Wide AM privilégie les ETFs qui répliquent des indices spécifiques ESG ou ISR catégorisés Article 8 ou Article 9. Sont en particulier retenus, ceux dont la performance et la qualité sont proches de l'indice traditionnel et dont le taux d'analyse des composants de l'indice est proche de 100%. Il est à noter que les indices ISR des ETFs sélectionnés peuvent avoir des méthodologies de sélection qui leur sont propres et peuvent être différentes d'un ETF à un autre.

Au 31/12/2022, la part des ETFs en montant répliquant des indices ISR ou ESG :

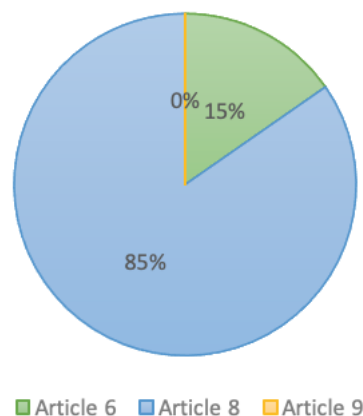
Part des ETFs ISR et/ou ESG par classe d'actifs



La part ISR et ESG des ETFs suivant des indices des obligations d'état des pays européens est à 0% car il n'y a pas de consensus à ce jour sur leur caractère durable ou pas.

La part des ETFs Article 6 est constituée essentiellement des ETFs qui suivent des indices « obligations d'états européens ».

Répartition en montant des ETFs par classification SFDR



2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par Wide AM pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement :

Wide AM met à disposition sur son site internet (www.ismo-app.com) sa politique relative aux critères et aux respects d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) ainsi que le présent rapport 29 LEC actualisé chaque année.

De plus, nos utilisateurs sont prévenus ex ante via l'annexe II SFDR qui leur est envoyé lors de la création de leur compte Ismo.

Enfin, c'est grâce à l'annexe IV présente dans le rapport annuel que nos utilisateurs sont informés des actions mises en œuvre sur l'exercice.

3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG :

Wide AM et ses 3 fonds n'adhèrent à aucune entité, charte, code ou initiative et ne dispose pas label sur la prise en compte de critères ESG.

En revanche, les sociétés de gestion qui gèrent les ETFs supports d'investissement des fonds de Wide AM adhèrent généralement à une charte, un code ou une initiative.

L'ensemble des ETF suivent des indices ISR ou ESG construits par la société MSCI¹. La société utilise une méthode quantitative de notation des émetteurs au regard des critères ESG. Les entreprises qui sont identifiées comme ayant une activité significative controversée sont exclues de l'index : armes controversées, armes personnelles, armes nucléaires, tabac, alcool, loisirs pour adultes, armes conventionnelles, jeux d'argent, les OGM, l'énergie nucléaire, le charbon thermique. Par ailleurs, les valeurs dans chacun des secteurs restants sont sélectionnées selon la méthode 'best in class'.

Enfin, la société privilégie les ETFs réduisant les émissions de gaz à effet de serre ou aligné sur les accords de Paris 2021, composés de sociétés qui cherchent à limiter la hausse des températures mondiales en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour maintenir la hausse à 1,5 °C.

¹ MSCI esg index methodology: [ici](#)

II. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Wide Asset Management ne gère pas de fonds Article 9. La totalité des fonds gérés par Wide Asset Management sont classés Article 8.

Liste des fonds article 8 gérés par la Société :

- ISMO Prudent
- ISMO Balanced
- ISMO Dynamic

Les fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales mais ne réalisent pas d'investissements durables.

III. Démarche d'amélioration et mesures correctives

D'un point de vue communication, l'objectif est de mettre en place un reporting trimestriel à destination de nos utilisateurs. Ce reporting serait basé sur un rapport interne réalisé tous les mois.

Enfin, l'amélioration de la qualité des données ESG mises à disposition par les fournisseurs d'ETFs devraient nous permettre de réaliser des analyses plus fines et en transparence de nos fonds et des ETFs qui les composent.